

6 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mercredi 6 juin 2018 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse, madame Françoise Boudrias.

Sont également présents les conseillers suivants :

District numéro 2 : Jasmin Boucher  
District numéro 3 : Denis Filiatrault  
District numéro 4 : Gilbert Perreault  
District numéro 5 : Geneviève Poirier  
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné est également présent.

Monsieur Daniel Gravel est absent

#### MOT DE BIENVENUE

#### ORDRE DU JOUR

##### 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

##### 02- Période de questions

##### 03- Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Correctifs aux procès-verbaux du 25 avril 2018 et 2 mai 2018 relativement au règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon pour un montant total de deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$)
- 3.2 Correctifs aux procès-verbaux du 2 mai 2018 et du 7 mai 2018 relativement au règlement numéro 593-2018 autorisant le paiement d'une quote-part relative aux coûts d'immobilisation de la centrale d'eau potable de la municipalité de Saint-Charles-Borromée afin de desservir le Domaine Carillon et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent douze mille neuf cent quatre dollars (112 904 \$)
- 3.3 Séance extraordinaire du 25 avril 2018, séance ordinaire du 2 mai 2018 et séance extraordinaire du 7 mai 2018

##### 04- Correspondance

- 4.1 Adoption du bordereau de correspondance

##### 05- Administration

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 1<sup>er</sup> mai 2018
- 5.2 Résolution d'appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière
- 5.3 Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter sur l'approbation du règlement numéro 593-2018 autorisant le paiement d'une quote-part relative aux coûts d'immobilisation de la centrale d'eau potable de la municipalité de Saint-Charles-Borromée afin de desservir le Domaine Carillon et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent douze mille neuf cent quatre dollars (112 904 \$)
- 5.4 Renouvellement d'un contrat d'entretien préventif 2018-2019 - Climatisation et ventilation du Centre communautaire et administratif situé au 10, rue Louis-Charles-Panet
- 5.5 Participation à des formations – élus municipaux
- 5.6 Adhésion au service de cartes de crédit Shell pour parc automobiles

- 5.7 Mise à jour des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins
- 5.8 Résolution signature du protocole d'entente PIQM pour le Domaine Carillon

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour les mois d'avril et mai 2018
- 6.2 Abrogation et remplacement de la résolution numéro 2014-02-043 – Gestion des cours d'eau
- 6.3 Abrogation et remplacement des résolutions 2007-05-087 et 2014-02-044 – Mésententes relatives aux clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découvert
- 6.4 Octroi d'un contrat de démolition et nettoyage de l'immeuble sis au 101, rue Familiale

07- Sécurité publique

- 7.1 Participation à la campagne de sensibilisation en sécurité de la MRC de Joliette

08- Loisirs et culture

- 8.1 Embauche du personnel d'animation au camp de jour et du service de garde pour la saison estivale 2018
- 8.2 Embauche d'une coordonnatrice à la bibliothèque Louise-Amélie-Panet

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Rapports du service des Travaux publics pour le mois de mai 2018
- 9.2 Permis de voirie – Entretien et raccordement routier dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 9.3 Fonctionnaires désignés – approbation des réseaux et équipements
- 9.4 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local - AIRRL – 2016 – 254 – Réfection du chemin du Lac Nord

10- Varia

- 10.1 Participation au colloque 2018 du Carrefour Action Municipale et Famille

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2018-06-141

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Geneviève Poirier  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'ordre du jour soit modifié par l'ajout du point « Participation au colloque 2018 du Carrefour Action Municipale et Famille »;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée

## 02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 01.

- a) Demande pour faire nettoyer l'accotement sur le 1<sup>er</sup> rang à la hauteur des bollards de réduction de vitesse afin d'assurer la sécurité des cyclistes;
- b) Création et définition du poste de coordination à la bibliothèque;
- c) Réduction de vitesse sur la route 348 entre le village de Sainte-Mélanie et les limites de Saint-Félix-de-Valois;
- d) Appui au projet Harmonie et politique concrète d'achat local.

La période de questions est close à 20 h 14.

## 03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-06-142

### 3.1 Correctifs aux procès-verbaux du 25 avril 2018 et 2 mai 2018 relativement au règlement numéro 592-2018 autorisant la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eau potable, voirie et travaux connexes du secteur Carillon pour un montant total de deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent soixante dollars (2 919 560 \$)

#### **ATTENDU**

qu'un avis de motion pour adopter le règlement d'emprunt numéro 592-2018 à une séance ultérieure a été donné par madame Françoise Boudrias, mairesse, à la séance extraordinaire du 25 avril 2018, que ce règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance, que le procès-verbal omet erronément cette mention spécifique et qu'il y a lieu d'apporter un correctif;

#### **ATTENDU**

l'adoption du règlement d'emprunt numéro 592-2018 à la séance ordinaire du 2 mai 2018, par la résolution 2018-05-122 et l'attendu suivant qu'elle contient :

**ATTENDU** *que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 avril 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;*

#### **doit être remplacé par:**

**ATTENDU** *que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 avril 2018 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance ;*

#### **ATTENDU**

que le règlement d'emprunt numéro 592-2018 a été adopté à la séance ordinaire du 2 mai 2018 sans aucune modification et qu'il y a lieu d'ajouter les attendus suivants à la résolution 2018-05-122 :

**ATTENDU** *que le règlement d'emprunt numéro 592-2018 ne présente aucun changement avec le projet de règlement présenté et*

déposé au public pour considération à la séance extraordinaire du 25 avril 2018;

**ATTENDU** que le règlement d'emprunt numéro 592-2018 est déposé au public pour considération à la présente séance;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'apporter ces correctifs aux procès-verbaux du 25 avril 2018 et du 2 mai 2018 ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Gilbert Perreault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à apporter les correctifs aux procès-verbaux du 25 avril 2018 et du 2 mai 2018 tels que mentionnés à la présente ;

**DE TRANSMETTRE** au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire la présente résolution, ainsi que les extraits certifiés conformes des procès-verbaux corrigés aux fins de remplacer ceux précédemment transmis.

Adoptée

2018-06-143

**3.2 Correctifs aux procès-verbaux du 2 mai 2018 et du 7 mai 2018 relativement au règlement numéro 593-2018 autorisant le paiement d'une quote-part relative aux coûts d'immobilisation de la centrale d'eau potable de la municipalité de Saint-Charles-Borromée afin de desservir le Domaine Carillon et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent douze mille neuf cent quatre dollars (112 904 \$)**

**ATTENDU** qu'un avis de motion pour adopter le règlement d'emprunt numéro 593-2018 à une séance ultérieure a été donné par monsieur Gilbert Perreault, conseiller, à la séance ordinaire du 2 mai 2018, que ce règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance, que le procès-verbal omet erronément cette mention spécifique et qu'il y a lieu d'apporter un correctif;

**ATTENDU** l'adoption du règlement d'emprunt numéro 593-2018 à la séance extraordinaire du 7 mai 2018, par la résolution 2018-05-137 et l'attendu suivant qu'elle contient:

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

**doit être remplacé par :**

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2018 et

*que le projet de règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance ;*

**ATTENDU**

que le règlement d'emprunt numéro 593-2018 a été adopté à la séance extraordinaire du 7 mai 2018 sans aucune modification et qu'il y a lieu d'ajouter les attendus suivants à la résolution 2018-05-137 :

**ATTENDU** *que le règlement d'emprunt 593-2018 ne présente aucun changement avec le projet de règlement présenté et déposé au public pour considération à la séance ordinaire du 2 mai 2018;*

**ATTENDU** *que le règlement d'emprunt 593-2018 est déposé au public pour considération à la présente séance;*

**ATTENDU**

qu'il y a lieu d'apporter ces correctifs aux procès-verbaux du 2 mai 2018 et du 7 mai 2018;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher  
Appuyé par madame Nathalie Lépine  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à apporter les correctifs aux procès-verbaux du 2 mai 2018 et du 7 mai 2018 tels que mentionnés à la présente;

**DE TRANSMETTRE** au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire les extraits certifiés conformes tels que corrigés.

Adoptée

2018-06-144

**3.3 Séance extraordinaire du 25 avril, séance ordinaire du 2 mai 2018 et séance extraordinaire du 7 mai 2018**

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par madame Nathalie Lépine  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE**, suivant les correctifs apportés, les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 avril, de la séance ordinaire du 2 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 7 mai 2018 soient approuvés tels que modifiés.

Adoptée

**04- CORRESPONDANCE**

2018-06-145

**4.1 Adoption du bordereau de correspondance**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 21 avril au 28 mai 2018.

Il est proposé par madame Geneviève Poirier  
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 21 avril au 28 mai 2018.

Adoptée

**05- ADMINISTRATION**

2018-06-146

**5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 6 juin 2018**

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par madame Geneviève Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 6 juin 2018 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **452 868.32 \$**.

Décaissements : chèques 11005 à 11028	62 669.64 \$
Chèques annulés	
Comptes fournisseurs : chèques 11029 à 11096	357 087.85 \$
Salaires du 22 avril au 19 mai 2018	33 110.83 \$

Total de la période : **452 868.32 \$**

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Secrétaire-trésorier et directeur général

2018-06-147

**5.2 Résolution d'appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière**

**ATTENDU**

que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

**ATTENDU**

que la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

**ATTENDU**

que le conseil reconnaît l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorise la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Nathalie Lépine  
Appuyé par madame Geneviève Poirier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'APPUYER** le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de cent dollars (100 \$), reconnaissant ainsi l'importance que le conseil accorde à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Adoptée

2018-06-148

**5.3 Dépôt du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter sur l'approbation du règlement numéro 593-2018 autorisant le paiement d'une quote-part relative aux coûts d'immobilisation de la centrale d'eau potable de la municipalité de Saint-Charles-Borromée afin de desservir le Domaine Carillon et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent douze mille neuf cent quatre dollars (112 904 \$)**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le certificat relatif au résultat de l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 593-2018 autorisant le paiement d'une quote-part relative aux coûts d'immobilisation de la centrale d'eau potable de la municipalité de Saint-Charles-Borromée afin de desservir le Domaine Carillon et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent douze mille neuf cent quatre dollars (112 904 \$).

**ATTENDU** que pour ce règlement, le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de cent vingt-trois (123);

**ATTENDU** que pour ce règlement, le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de vingt-trois (23);

**ATTENDU** que pour ce règlement, le nombre de demandes faites est de zéro (0);

**ATTENDU** que le règlement numéro 593-2018 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du certificat relatif au résultat de l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 593-2018 autorisant le paiement d'une quote-part relative aux coûts d'immobilisation de la centrale d'eau potable de la municipalité de Saint-Charles-Borromée afin de desservir le Domaine Carillon et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent douze mille neuf cent quatre dollars (112 904 \$).

Adoptée

2018-06-149

**5.4 Renouvellement d'un contrat d'entretien préventif 2018-2019 - Climatisation et ventilation du Centre communautaire et administratif situé au 10, rue Louis-Charles-Panet**

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie est satisfaite des services d'entretien des équipements de climatisation et ventilation du Centre administratif par l'actuel sous-traitant, **Ventilabec Inc.**;

**ATTENDU**

que cette entreprise a déposé le 15 mai 2018 une proposition à l'effet de reconduire le contrat annuel;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par madame Nathalie Lépine Appuyé par madame Geneviève Poirier Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE RENOUELER** le contrat d'entretien préventif pour la période d'une année soit, du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2019 pour la climatisation et la ventilation du Centre communautaire et administratif situé au 10, rue Louis-Charles-Panet à l'entreprise **Ventilabec Inc.** de Laval au montant de deux mille cent douze dollars (2 112 \$) plus taxes payable en 4 versements égaux de cinq cent vingt-huit dollars (528 \$);

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2018-06-150

**5.5 Participation à des formations – élus municipaux**

**ATTENDU**

les formations offertes aux élus par la Fédération québécoise des municipalités;

**ATTENDU**

les récentes élections de novembre 2017 et l'utilité pour les nouveaux membres du conseil de participer à ces formations;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par madame Nathalie Lépine Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** la participation aux formations suivantes :

<b>Formation et perfectionnement des élu(e)s</b>		
<b>2017</b>		
	<b>Coût</b>	<b>Taxes nettes</b>
<b>Gilbert Perreault</b>		
Le comportement éthique	281,69	257,22
	<b>281,69</b>	<b>257,22</b>
<b>Nathalie Lépine</b>		
Le comportement éthique	281,69	257,22
	<b>281,69</b>	<b>257,22</b>
<b>Jasmin Boucher</b>		
Le comportement éthique	281,69	257,22
	<b>281,69</b>	<b>257,22</b>
<b>Geneviève Poirier</b>		
Le comportement éthique	229,95	209,97
	<b>229,95</b>	<b>209,97</b>
	<b>1 075,02</b>	<b>981,63</b>



**Formation et perfectionnement des élu(e)s**

2018		
<b>Jasmin Boucher</b>	<b>Coût</b>	<b>Taxes nettes</b>
Gestion financière municipale	505,89	461,94
Maîtrisez vos dossiers municipaux	505,89	461,94
Rôles et responsabilités des élu(e)s	505,89	461,94
	<b>1 517,67</b>	<b>1 385,82</b>
<b>Nathalie Lépine</b>	<b>Coût</b>	<b>Taxes nettes</b>
Gestion financière municipale	505,89	461,94
Maîtrisez vos dossiers municipaux	505,89	461,94
Rôles et responsabilités des élu(e)s	505,89	461,94
	<b>1 517,67</b>	<b>1 385,82</b>
<b>Denis Filiatrault</b>	<b>Coût</b>	<b>Taxes nettes</b>
Le comportement éthique	281,69	257,22
	<b>281,69</b>	<b>257,22</b>
	<b>3 317,03</b>	<b>3 028,86</b>

**DE POURVOIR** au paiement de ces dépenses en les affectant au poste budgétaire approprié du fonds d'administration du présent exercice financier.

Adoptée

2018-06-151

**5.6 Adhésion au service de cartes de crédit Shell pour parc automobiles**

**ATTENDU** le changement d'opérateur au dépanneur Voisin sis au 840, rue Principale, Sainte-Mélanie ;

**ATTENDU** la nécessité d'adhérer au service de cartes de crédit Shell pour parc automobiles;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Nathalie Lépine  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADHÉRER** au service de cartes de crédit Shell pour parc automobiles pour les véhicules de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2018-06-152

**5.7 Mise à jour des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins**

**ATTENDU** le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** l'entrée en fonction de l'inspecteur municipal, monsieur Robin Villeneuve, ingénieur;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de retirer monsieur Alain Lajeunesse et d'ajouter monsieur Robin Villeneuve à la liste des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins du compte de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Geneviève Poirier  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AJOUTER** monsieur Robin Villeneuve à la liste des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins du compte de la Municipalité de Sainte-Mélanie (limite de crédit autorisée de cinq mille dollars (5 000 \$));

**DE RETIRER** monsieur Alain Lajeunesse des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins du compte de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**DE CONFIRMER** à Visa Desjardins la modification des détenteurs autorisés de carte Visa Desjardins et des limites de crédit autorisées;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-06-153

**5.8 Résolution signature du protocole d'entente PIQM pour le domaine Carillon**

**ATTENDU** que la Municipalité s'est vu octroyer une aide financière de neuf cent soixante-quatre mille soixante-quinze dollars (964 075 \$) par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour la réalisation des travaux de réfection du réseau d'aqueduc du Domaine Carillon;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de désigner madame Françoise Boudrias, mairesse, afin de signer le protocole d'entente relatif à cette aide financière;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER ET MANDATER** madame Françoise Boudrias, mairesse, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2018-06-154

**6.1 Rapports du service d'urbanisme pour les mois d'avril et mai 2018**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose les rapports du service d'urbanisme pour les mois d'avril et mai 2018 tel que préparé par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment.

**POUR CE MOTIF,** Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte des rapports du service d'urbanisme pour les mois d'avril et mai 2018.

Adoptée

2018-06-155

6.2 **Abrogation et remplacement de la résolution numéro 2014-02-043 – Gestion des cours d'eau**

**ATTENDU** la résolution numéro 2007-07-125 adoptée le 2 juillet 2007 relativement à la gestion des cours d'eau sur le territoire de Sainte-Mélanie et la délégation de compétence de la MRC de Joliette à cette fin;

**ATTENDU** la résolution numéro 2014-02-043 adoptée le 3 février 2014 relativement à la désignation de monsieur Alain Lajeunesse en tant qu'employé désigné au sens de l'article 105 et autres de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., chapitre C-47.1.;

**ATTENDU** le départ de monsieur Alain Lajeunesse inspecteur municipal et l'entrée en fonction de son remplaçant, monsieur Robin Villeneuve, le 16 mai 2018;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par madame Nathalie Lépine  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AMENDER** la résolution numéro 2007-07-125 afin de remplacer les mentions de désignation et d'autorisation par les suivantes;

**DE RETIRER** la désignation de monsieur Alain Lajeunesse;

**DE DÉSIGNER** monsieur Robin Villeneuve, inspecteur municipal, monsieur Gabriel Charette, inspecteur municipal adjoint, monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement, employés désignés au sens de l'article 105 et autres de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., chapitre C-47.1;

**D'ABROGER** la résolution 2014-02-043.

Adoptée

2018-06-156

6.3 **Abrogation et remplacement des résolutions 2007-05-087 et 2014-02-044 – Mécontentes relatives aux clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découvert**

**ATTENDU** que l'article 35 de la Loi sur les Compétences municipales C-47.1 requiert que toute municipalité locale désigne une personne pour tenter de régler les mécontentes relatives aux clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découvert;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire désigner monsieur Robin Villeneuve, inspecteur municipal, monsieur Gabriel Charette, inspecteur municipal adjoint et monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement, en tant que personnes désignées pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les Compétences municipales C-47.1 ;

**ATTENDU** que cette désignation est effective pour l'ensemble du territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

**ATTENDU** que la rémunération et les frais admissibles de cette désignation sont inclus dans le traitement et conditions de travail usuelles de ces employés ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par madame Nathalie Lépine  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie désigne monsieur Robin Villeneuve, inspecteur municipal, monsieur Gabriel Charette, inspecteur municipal adjoint, monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement, en tant que personnes désignées pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les Compétences municipales C-47.1 (mésententes relatives aux clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découvert) ;

**QUE** les résolutions 2007-05-087 et 2014-02-044 soient abrogées.

Adoptée

2018-06-157

**6.4 Octroi d'un contrat de démolition et nettoyage de l'immeuble sis au 101, rue Familiale**

**ATTENDU** les demandes de prix pour la démolition du 101, rue Familiale, incluant nettoyage, transport et disposition des détritiques dans un site autorisé;

**ATTENDU** le jugement 705-17-007943-184 de la Cour Supérieure rendu le 12 février 2018 autorisant la Municipalité à procéder à la démolition et au nettoyage dudit immeuble;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour faire valoir à toutes fins que de droit;

**D'OCTROYER** le contrat de démolition, transport et nettoyage de l'immeuble sis au 101, rue Familiale, à l'entreprise **Dominic Beaulieu Inc.** au montant de trois mille neuf cent vingt dollars (3 920 \$) plus taxes;

**QUE** tous les frais, dépenses et coûts résultant de ces travaux constituent une créance prioritaire sur l'immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du *Code civil du Québec* et qu'ils sont garantis par une hypothèque légale sur l'immeuble;

**DE MANDATER** monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

	<b>07- <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>	
<b>2018-06-158</b>	<b>7.1 <u>Participation à la campagne de sensibilisation en sécurité de la MRC de Joliette</u></b>	
	<b>ATTENDU</b>	que le sous-comité du Comité de sécurité publique – Sûreté du Québec travaille à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation en sécurité pour l'ensemble du territoire de la MRC de Joliette;
	<b>ATTENDU</b>	que la municipalité de Sainte-Mélanie est en accord pour participer annuellement à la Semaine de la sécurité de la MRC de Joliette;
	<b>ATTENDU</b>	qu'une contribution d'environ quatre cents dollars (400 \$) par villes ou municipalités, sera nécessaire pour la tenue de l'événement;
	<b>POUR CES MOTIFS,</b>	Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault Appuyé par madame Geneviève Poirier Et résolu à l'unanimité des conseillers :
		<b>QUE</b> la municipalité de Sainte-Mélanie participe à l'édition 2018 de la Semaine de la sécurité de la MRC de Joliette et de contribuer pour un montant d'environ quatre cents dollars (400 \$);
		<b>QUE</b> la municipalité de Sainte-Mélanie transmette une copie conforme de la présente à la MRC de Joliette.
		Adoptée
	<b>08- <u>LOISIRS ET CULTURE</u></b>	
<b>2018-06-159</b>	<b>8.1 <u>Embauche du personnel d'animation au camp de jour et du service de garde pour la saison estivale 2018</u></b>	
	<b>ATTENDU</b>	que le service des Loisirs offre les services de camp de jour et de garde aux familles de Sainte-Mélanie;
	<b>ATTENDU</b>	l'embauche de madame Mylène Chevette au poste de coordonnatrice du camp de jour estival 2018 lors de la séance ordinaire du 4 avril 2018 par résolution portant le numéro 2018-04-101;
	<b>ATTENDU</b>	qu'il y a lieu d'embaucher le personnel d'animation pour le camp de jour et le service de garde pour la saison estivale 2018;
	<b>ATTENDU</b>	la recommandation du service des Loisirs quant aux candidatures du personnel du service de garde et d'animation pour le camp de jour estival 2018 dont l'embauche d'une personne responsable du service de garde, de treize (13) animateurs et quatre (4) aides-animateurs sont requis pour respecter le ratio moniteur/enfants en fonction des groupes d'âge;
	<b>POUR CES MOTIFS,</b>	Il est proposé par madame Nathalie Lépine Appuyé par monsieur Jasmin Boucher Et résolu à l'unanimité des conseillers :
		<b>D'EMBAUCHER</b> madame Audrey Chevette au poste d'animatrice du camp de jour au taux horaire de quatorze dollars (14.00 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 38.5 heures et pour une période de 9 semaines;

**D'EMBAUCHER** mesdames Koralie Chaussé, Jade Baril, Gabrielle Dubuc et Megan Boucher aux postes d'animatrice du camp de jour au taux horaire de treize dollars et cinquante cents (13.50 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 38.5 heures et pour une période de 9 semaines;

**D'EMBAUCHER** monsieur William Rotondo au poste d'animateur du camp de jour au taux horaire de treize dollars (13.00 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 38.5 heures et pour une période de 9 semaines;

**D'EMBAUCHER** monsieur Bobby Brien et mesdames Marilou Hamelin, Béatrice Coulombe, Camille Lavallée, Marie-Lou Lasalle, Arianne Poirier et Émy-Jade Michaud aux postes d'animateur et animatrices du camp de jour au taux horaire de douze dollars et cinquante cents (12.50 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 38.5 heures et pour une période de 9 semaines;

**D'ACCORDER** un stage avec compensation monétaire de cent vingt-cinq dollars (125 \$) par semaine à mesdames Molly Marion et Audrey Sansoucy-Guillemette et messieurs Marc-Antoine Leclerc et Shawn-William Tremblay, à titre d'aides-animatrices et aides-animateurs du camp de jour pour une période couvrant les activités du camp de jour;

**D'EMBAUCHER** madame Ève Brissette au poste de responsable du service de garde et aide à l'animation du camp de jour au taux horaire de treize dollars (13.00 \$) pour des semaines régulières n'excédant pas 38.5 heures, pour toute la durée du camp de jour;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2018-06-160

8.2 **Embauche d'une coordonnatrice à la bibliothèque Louise-Amélie-Panet**

**ATTENDU** l'appel de candidatures pour un poste de coordination à la bibliothèque Louise-Amélie-Panet;

**ATTENDU** le processus de dotation de ce poste et la recommandation unanime des représentants du comité bibliothèque afin de retenir la candidature de madame Caroline Fortin;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault Appuyé par madame Geneviève Poirier

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour faire valoir à toutes fins que de droit;

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie approuve la recommandation des représentants du comité bibliothèque;

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie embauche madame Caroline Fortin au poste de coordonnatrice à la bibliothèque (poste régulier, temps partiel 20 heures par semaine, taux horaire de quinze dollars (15 \$) pour une entrée en fonction à partir du 11 juin 2018;

**QUE** cette embauche soit assortie d'une période de probation de 520 heures et qu'une recommandation relative à la fin de probation soit déposée par le directeur général à la séance ordinaire du 5 décembre 2018;

**QUE** cette embauche soit conclue en vertu des conditions de l'entente sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Sainte-Mélanie en vigueur, sauf exceptions mentionnées au contrat d'embauche le cas échéant;

**QUE** le poste de coordination de la bibliothèque relève du directeur général et que la transition des tâches et responsabilités soit réalisée en collaboration avec monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, d'ici la fin de probation mentionnée à la présente ;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

**LE VOTE EST DEMANDÉ** par madame Nathalie Lépine.

**Vote en faveur :**

Denis Filiatrault  
Geneviève Poirier

**Vote contre :**

Jasmin Boucher  
Nathalie Lépine  
Gilbert Perreault

La résolution est rejetée à la majorité des voix.

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2018-06-161

**9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois de mai 2018**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour le mois de mai 2018 tel que préparé par monsieur Robin Villeneuve, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par madame Geneviève Poirier  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour le mois de mai 2018.

Adoptée

2018-06-162

9.2 **Permis de voirie – Entretien et raccordement routier dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**

**ATTENDU** que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**ATTENDU** que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

**ATTENDU** que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2018 et qu'elle autorise monsieur Robin Villeneuve, inspecteur municipal et/ou monsieur Gabriel Charette, inspecteur municipal adjoint et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$), puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

**DE PLUS,** la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis ;

**QUE** la présente résolution soit reconduite automatiquement sauf s'il y a changement de désignation par la Municipalité ou sur avis du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée

2018-06-163

9.3 **Fonctionnaires désignés – approbation des réseaux et équipements**

**ATTENDU** que la compagnie Bell et/ou ses filiales ou sous-traitants et la compagnie Hydro-Québec et/ou ses filiales ou sous-traitants ou d'autres entreprises de communication sont susceptibles de déposer des demandes d'autorisation à la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'installation de nouveaux réseaux de desserte locale ou la modification de réseaux existants de desserte locale;



**ATTENDU** que la corporation Postes Canada et/ou ses filiales ou sous-traitants sont susceptibles de déposer des demandes d'autorisation à la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'installation ou le déplacement de boîtes postales et autres équipements;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de désigner monsieur Robin Villeneuve, inspecteur municipal, monsieur Gabriel Charette, inspecteur municipal adjoint et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, fonctionnaires désignés pour l'approbation des demandes de consentement pour l'installation ou la modification de réseaux et équipements de desserte locale sur tout le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE DÉSIGNER** monsieur Robin Villeneuve, inspecteur municipal, monsieur Gabriel Charette, inspecteur municipal adjoint et monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, fonctionnaires désignés pour l'approbation des demandes de consentement pour l'installation ou la modification de réseaux de desserte locale sur tout le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2018-06-164

**9.4 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local - AIRRL – 2016 – 254 – Réfection du chemin du Lac Nord**

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

**ATTENDU** QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Nathalie Lépine  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil de Sainte-Mélanie autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

**10- VARIA**

2018-06-165

**10.1 Participation au colloque 2018 du Carrefour Action Municipale et Famille**

**ATTENDU** le colloque 2018 du Carrefour Action Municipal et Famille se déroulant à Montréal les 14 et 15 juin 2018;

**ATTENDU** qu'il est utile de participer audit colloque et d'y déléguer monsieur Denis Filiatrault;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Nathalie Lépine  
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** monsieur Denis Filiatrault participe au colloque 2018 du Carrefour Action Municipal et Famille se déroulant à Montréal les 14 et 15 juin 2018 ;

**QUE** les frais d'inscription et de déplacement soient assumés par la Municipalité.

Adoptée

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 40.

- a) Permission d'avoir des coqs en zone blanche;
- b) Abat poussière sur l'avenue Neveu;
- c) Suivi dans le dossier usine de traitement des eaux usées;
- d) Plan directeur et plan de zonage;
- e) Délai pour gazonner des terrains construits;
- f) Consommation d'eau et prohibition d'arrosage 26 mai;
- g) Communiqué eau potable à redistribuer;
- h) Entretien du terrain voué au sentier multifonctionnel;
- i) Travaux d'élagage d'Hydro-Québec;
- j) Nettoyage des fossés;
- k) Construction de la nouvelle usine de traitement des eaux usées.

La période de questions est close à 21 h 25.

2018-06-166

12 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Geneviève Poirier  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit levée à 21 h 26.

Adoptée

---

**Françoise Boudrias**  
**Mairesse**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**